

**Extrait de la résolution adoptée à l'assemblée générale annuelle tenue le 9 juin 2019  
concernant la municipalisation.**

**RÉSOLUTION VISANT À INITIER LE PROCESSUS  
DE MUNICIPALISATION DES CHEMINS  
PROPOSITION ADOPTÉE À L'AGA DU 9 JUIN 2019**

**Considérant**, le contenu du dossier sommaire concernant les impacts et les étapes à suivre pour obtenir la municipalisation des chemins.

**Considérant**, que la première étape consiste à clarifier les titres de propriétés et d'identifier les enjeux à cet égard.

**Considérant**, que ce coût est estimé à 14 000\$.

**Considérant**, que les prévisions budgétaires à long terme permettent de financer cette première étape sans augmentation de la cotisation à l'automne 2020.

**IL EST RÉSOLU**, d'autoriser le conseil d'administration de procéder à l'arpentage du domaine dans le but de préparer les titres de propriété pour la municipalisation et d'identifier les enjeux reliés à ces titres. Le coût et l'ordonnancement des travaux doivent se réaliser à l'intérieur des disponibilités budgétaires sans augmentation de la cotisation.

**Vote par scrutin :**

**Pour : 18**  
**Contre : 11**  
**Abstention : 5**